



Rétractation achat de véhicule d'occasion après acompte

Par **Ghozal Myriam**, le **06/01/2017** à **22:07**

Bonjour,

J'ai signé ce jour un acompte de 10% du prix de vente pour l'achat d'un véhicule chez un garagiste de la marque de la voiture . Je n'ai pas pu essayer la voiture car elle serait en carrosserie pour arranger quelques rayures et ne serait disponible que le 18/01/17 alors que j'ai signé l'acompte aujourd'hui le 06/01/17 .

Après en avoir discuté avec mes proches, ils trouvent étrange qu'on ne m'ai pas laissé essayer le véhicule alors qu'il se trouve sur place et que l'on mette tant de temps à arranger quelques rayures .

Si le vendeur me refuse le droit d'essayer le véhicule avant la date de livraison, ai-je le droit de me rétracter, si c'est le cas dans quel délai ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Tisuisse**, le **07/01/2017** à **07:32**

Bonjour,

Qu'est-il mentionné sur votre contrat signé avec le vendeur ?

Pourquoi vouloir faire un essai ? le véhicule étant vendu par un professionnel de l'automobile, ce dernier a une obligation de résultats et doit une garantie.

Par **Ghozal Myriam**, le **07/01/2017** à **12:21**

Bonjour,

Sur le contrat il est écrit bon de commande d'un véhicule avec la case achat cochée .

Mon oncle m'a fait peur car la voiture a 4 ans et 15000 km et selon lui si elle a peu roulé il se peut qu'il y ait des problèmes de moteur .

Mais elle est effectivement garantie un an avec les mêmes garanties qu'un véhicule neuf : mécanique électrique et électronique .

Je pense que je fais d'essayer me permettra surtout de me rassurer car c'est mon premier achat .

Mais il est vrai qu'il n'est pas dans leur intérêt de me livrer un véhicule avec un problème moteur puisque je pourrai de toute façon faire jouer la garantie

Par **Ghozal Myriam**, le **07/01/2017** à **12:24**

Bonjour et merci,

Il est bien stipulé à l'acompte sur mon contrat, pour moi cela servait surtout à bloquer le véhicule pour qu'il ne me passe pas sous le nez, je n'avais pas conscience que cela m'engageait à aller à l'achat .

Après si le moteur n'a pas de problème je ne vois pas de soucis à aller jusqu'au bout de la vente et en cas de problème je ferai jouer la garantie.

Merci pour vos réponses